



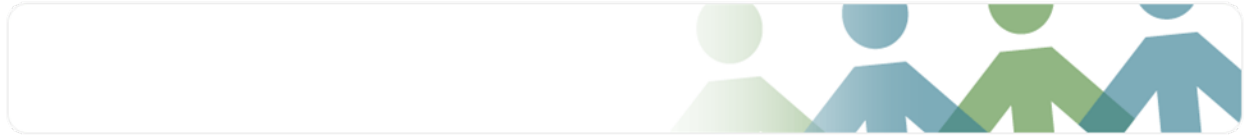
## Énoncé de l'ACTS sur le champ de pratique du service social

Le service ou travail social est une profession fondée sur la pratique et une discipline universitaire qui repose sur les théories du service social, des sciences sociales et des sciences humaines. Il est mis en œuvre grâce à une approche fondée sur des données probantes et reconnaît l'importance des modes de connaissance autochtones dans la pratique, le développement des connaissances, l'éducation, les services cliniques, les politiques et la recherche. Le service social se concentre sur la personne dans son environnement et reconnaît l'importance des influences familiales, communautaires, culturelles, juridiques, sociales, spirituelles et économiques. Ces influences ont un impact sur le bien-être des individus, des familles, des groupes et des communautés. Le service social applique une perspective basée sur les forces et considère les individus, les familles et les communautés comme étant pleins de ressources, résistants et dotés de capacités. Au cœur de la pratique du service social se trouvent des principes de respect de la dignité et de la valeur inhérentes des personnes, la recherche de la justice sociale et une pratique culturellement adaptée qui applique une optique anti-oppressive à tous les champs d'exercice et qui est fondée sur l'éthique, les valeurs et l'humilité.

La pratique du service social répond aux besoins des individus, des familles, des groupes et des communautés. Elle s'attaque aux obstacles et aux injustices dans les organisations et dans la société. Le service social se concentre sur l'amélioration de la santé et du bien-être social en utilisant le cadre des déterminants sociaux de la santé lors de la prestation de services, de la navigation dans les systèmes et de la défense d'un accès équitable et de l'amélioration des multiples dimensions qui ont un impact sur la santé et le bien-être. Le service social engage les personnes et les communautés à relever les défis de la vie, à faire face aux événements traumatisants, à créer le changement et à renforcer la résilience. Le service social collabore également avec d'autres professions, communautés et organisations pour fournir des services, améliorer les conditions et créer des possibilités de croissance, de rétablissement et de développement personnel.

Les compétences individuelles en service social sont développées par l'éducation, la formation, le développement professionnel continu, la supervision et une approche introspective de la pratique qui renforce l'apprentissage par l'expérience. La pratique du service social comprend, entre autres, les rôles décrits ci-dessous. L'annexe qui vient ensuite présente les rôles spécifiques liés aux descriptions générales.

- La prestation de services cliniques en personne ou par des moyens électroniques, dans le cadre d'une relation d'aide comprenant l'évaluation, le diagnostic, la gestion de cas, le conseil, la thérapie, la consultation, l'intervention en cas de crise, le traitement, les services et programmes de groupe, le soutien social et les services d'orientation.
- Des activités de plaidoyer pour s'attaquer aux obstacles et aux inégalités qui existent au sein des organisations et de la société, et pour défendre les droits de la personne et la justice sociale, y compris le soutien aux populations autochtones sur la base des besoins identifiés.
- La prestation de services et d'interventions qui soutiennent le développement communautaire et enrichissent le bien-être individuel, familial et collectif.
- La supervision d'un travailleur social, d'un étudiant en service social ou d'un autre supervisé.



- Le développement, la promotion, la gestion, l'administration, la prestation et l'évaluation des services et des programmes, y compris ceux qui sont réalisés en collaboration avec d'autres professionnels.
- La gestion, la direction et l'administration d'une organisation et la supervision des services, programmes et interventions fournis par les travailleurs sociaux ou un autre supervisé.
- Le développement, la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales visant à améliorer les conditions sociales et l'égalité des individus, des familles, des groupes et des communautés, ainsi que des politiques qui favorisent la justice sociale.
- L'éducation, la formation et le développement professionnel concernant la pratique du service social.
- La recherche et l'évaluation pour réfléchir sur la pratique du service social, pour développer la politique sociale et pour mettre en pratique les résultats de la recherche, y compris la recherche qui engage les clients du service social et la recherche effectuée en collaboration avec d'autres professionnels.





## ANNEXE 1

### Rôles et responsabilités dans le cadre du champ de pratique du service social

REMARQUE : Les qualifications relatives aux rôles et responsabilités susmentionnés sont établies par la législation de chaque province/territoire et peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

Rôle et responsabilités
<b>A1) Services cliniques</b>
a. Évaluation de la situation du client, de ses besoins et de son état de préparation aux services, en tenant compte des différences individuelles et/ou culturelles et en faisant participer le client à la définition de sa situation.
b. Planification des services et des interventions basée sur l'évaluation des besoins du client, la sollicitation de son point de vue, l'identification des interventions et des services pour répondre aux besoins, et l'examen et l'évaluation des progrès.
c. Effort visant à comprendre les valeurs, les croyances, les traditions et le contexte historique des clients et intégrer ces connaissances dans les évaluations, la planification et les interventions du service social.
d. Traitement et gestion des dossiers.
e. Conseil et thérapie.
f. Consultation contractuelle auprès de travailleurs sociaux, d'autres professionnels et d'organisations.
g. Services d'intervention en cas de crise.
h. Mise en rapport des adultes, enfants, familles, groupes et communautés avec les ressources communautaires.
i. Services d'aide sociale aux personnes, aux familles et aux groupes.
j. Mise en relation des clients avec d'autres services sur la base de l'évaluation de leurs besoins et de leurs préférences, et orientation vers d'autres organismes et programmes.
k. Collaboration avec d'autres professionnels pour la planification des services, les interventions et la prestation des services.
l. Recherche de conseils culturels et, le cas échéant, consultation des chefs et des anciens autochtones désignés pour fournir des services aux individus, aux familles, aux groupes et aux communautés autochtones.
<b>A2) Services cliniques : services cliniques de service social qui nécessitent une formation et des compétences supplémentaires</b>
a. Avec une formation complète et sanctionnée par une communauté autochtone, l'adoption d'approches autochtones aux services sociaux pour les individus, les familles, les groupes et les communautés indigènes, y compris la guérison et les cérémonies traditionnelles.
b. Évaluation psychosociale, diagnostic et traitement de troubles et d'états mentaux, émotionnels et comportementaux, dans le but de fournir une intervention psychosociale pour améliorer le fonctionnement personnel, interpersonnel et social, lorsque la législation provinciale ou territoriale l'autorise.
c. Service social dans les établissements de services de santé, notamment les hôpitaux, les cliniques, les soins à domicile et les autres organisations fournissant des services de santé.
d. Service social dans les services de protection de l'enfance.



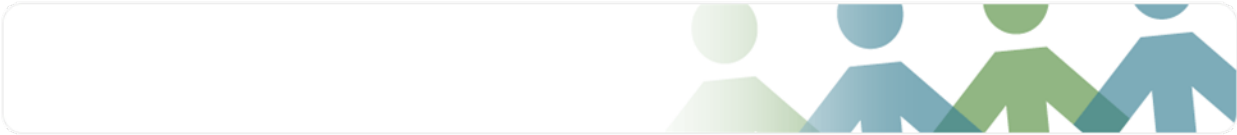
e. Services sociaux aux enfants et adultes ayant subi des violences sexuelles, des abus, des traumatismes et/ou la traite des êtres humains.
f. Service social auprès des toxicomanes.
g. Service social dans des environnements qui fournissent des services à diverses communautés, y compris les réfugiés, les immigrants et les nouveaux arrivants.
h. Service social auprès des personnes et les communautés 2ELGBTQ.
i. Service social dans le cadre juridique, le système de justice pénale, les services d'aide aux témoins, les services de règlement extrajudiciaire des litiges et les services de médiation.
j. Service social auprès des femmes et des enfants victimes de violence et/ou des personnes qui agissent de manière violente.
k. Évaluations, sur l'ordre des tribunaux, des besoins des clients, de leur capacité, de leur fonctionnement, de leur santé mentale, de leur capacité parentale et des plans de garde et de visite des tribunaux de la famille.
l. Services d'adoption, y compris l'évaluation de l'adoption, la planification de la permanence et les services de soutien aux adoptés, aux parents biologiques et à la famille adoptive.
m. Pratique clinique indépendante ou privée comprenant le traitement, les services d'évaluation, la consultation et la psychothérapie.
<b>B) Plaidoyer</b>
a. Activités de plaidoyer et engagement dans des pratiques visant à promouvoir les droits de la personne et la justice sociale pour les individus, les groupes et les communautés.
b. Activités de sensibilisation visant à améliorer les systèmes et à lutter contre les inégalités structurelles ou systémiques.
c. Stratégies qui incluent les membres d'une communauté dans les conversations et les actions.
<b>C) Développement communautaire</b>
a. Analyse des besoins de la communauté.
b. Organisation d'une communauté pour traiter de divers problèmes sociaux.
c. Stratégies qui sensibilisent le public.
d. Services et interventions qui soutiennent le développement et l'organisation de la communauté.
<b>D) Supervision</b>
a. Supervision d'un travailleur social, d'un étudiant en service social ou d'un autre supervisé fournissant des services cliniques et/ou des programmes et/ou des fonctions opérationnelles. La supervision comprend les fonctions cliniques, la gestion de cas et la prestation de programmes, ainsi que les fonctions administratives, de soutien et éducatives.
b. Supervision d'un travailleur social en pratique privée.
<b>E) Gestion et direction</b>
a. Gestion et administration de programmes, de services, de systèmes d'information et d'organisations.
b. Coordination de programmes.
c. Conception, développement et lancement de programmes.
d. Gestion de l'examen des programmes et des services afin d'évaluer l'efficacité et les initiatives d'amélioration des programmes en fonction de l'examen.
e. Soutien au développement des conseils d'administration.
f. Planification stratégique pour les organisations.
<b>F) Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques sociales</b>



a. Identification du besoin de politique sociale, engagement d'autres personnes à mettre en évidence le besoin de politique sociale et facilitation de la participation du public.
b. Développement et mise en œuvre de la politique de protection sociale, et de l'analyse de la politique sociale.
c. Plaidoyer pour des changements politiques et législatifs qui permettront de traiter efficacement la condition sociale et la justice sociale.
<b>G) Éducation et développement professionnel</b>
a. Enseignement aux étudiants inscrits dans des programmes de service social.
b. Formation et développement professionnel des travailleurs sociaux en exercice.
c. Formation d'autres professionnels, de particuliers, de familles et de groupes concernant les programmes et les services disponibles.
d. Formation et éducation concernant les besoins et les problèmes de la communauté.
<b>H) Recherche et évaluation</b>
a. Participation à la recherche et à l'évaluation et diffusion des connaissances issues de la recherche.
b. Conception de la recherche et de l'évaluation, y compris la conception des méthodes et l'analyse des données
c. Évaluation des besoins organisationnels et d'une analyse de l'environnement.
d. Évaluation des besoins des clients afin d'éclairer la conception des programmes et des services.
e. Conception et réalisation de l'examen et de l'évaluation du programme.
f. Participation à des tâches d'amélioration continue de la qualité.
g. Planification, gestion ou coordination de programmes et de processus d'assurance qualité, y compris la formulation de politiques et d'initiatives de contrôle de la qualité pour améliorer les programmes, l'efficacité et l'efficience de l'organisation.

**Références :** Le tableau ci-dessus a été élaboré et adapté à partir des ressources professionnelles suivantes :

- Association canadienne des travailleurs sociaux ; *Champ de pratique du service social*. (2008) consulté à l'adresse : <https://www.casw-acts.ca/sites/default/files/attachements/Enonce de IACTS Le champ de pratique du service social.pdf>
- Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social ; *Profil de compétences de premier niveau pour la profession de travailleur social au Canada*. 2012 disponible à l'adresse : <http://www.ccswr-ccorts.ca/publications-et-ressources/?lang=fr>
- École de travail social de l'Université Carleton. *Essential Requirements for MSW Program—students*: <https://carleton.ca/socialwork/wp-content/uploads/Essential-Requirements-for-the-MSW-Final-2018.pdf>
- École de travail social de l'Université Carleton ; *Essential Requirements for BSW Program—students*: <https://carleton.ca/socialwork/wp-content/uploads/Essential-Requirements-BSW-Program-April-4-2019.pdf>
- Newfoundland and Labrador Association of Social Workers (NLASW). *The Social Determinants of Health: A Social Work Perspective*. (Février 2016)

- 
- Newfoundland and Labrador Association of Social Workers (NLASW). *Standards for Cultural Competence in Social Work Practice*. (2016). Récupéré à : [https://nlasw.ca/sites/default/files/inline-files/Cultural\\_Compency\\_Standards\\_1.pdf](https://nlasw.ca/sites/default/files/inline-files/Cultural_Compency_Standards_1.pdf)
  - Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario ; Exposé de position sur les champs d'application. 2008 récupéré à : <https://www.ocswssw.org/wp-content/uploads/2018/06/scopes-of-practice-position-paper-2018-FR-revised-20180626.pdf>
  - Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario Code de déontologie et normes d'exercice Septembre 2018 récupéré à <https://www.ocswssw.org/fr/pratique-professionnelle/code-de-deontologie-et-normes-dexercice/>.

